UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent onzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 mars 2008 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Procès-verbal de la trois cent onzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 3 mars 2008 à 15 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES</u> : | PRÉSENT | ABSENT |
|---|-------------|--------|
| CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales | X | |
| GATIEN, Claudette Membre socio-économique | X | |
| GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources | X | |
| SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales | X | |
| THONNARD, Marlène Membre socio-économique | X | |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |
| VAIVE, Claire Membre socio-économique | X | |
| PERSONNE CONVOQUÉE : | | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X | |
| <u>INVITÉS :</u> | | |
| PRÉSEAULT, Paul Directeur – Service des ressources humaines et financières | X (point 4) | |
| CARDINAL, Julie Coordonnatrice à la gestion financière Service des ressources humaines et financières | X (point 4) | |
| SECRÉTAIRE : | | |
| MAURICE, Luc Secrétaire général | X | |

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent dixième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) chauffeur-messager et préposé(e) aux postes au Service des terrains et bâtiments
- 4.- Situation budgétaire 2007-2008 et orientations budgétaires 2008-2009
- 5.- Ajustement des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2008-2009
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent dixième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent dixième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent dixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- <u>Embauche d'un(e) chauffeur-messager et préposé(e) aux postes au Service des terrains et bâtiments</u>

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de chauffeur-messager et préposé(e) aux postes au Service des terrains et bâtiments, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Michel Parent, directeur du Service des terrains et bâtiments, monsieur Philippe Parent, ingénieur au Service des terrains et bâtiments et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu quatre-vingt-trois candidatures et a retenu pour une entrevue sept candidatures dont trois se sont désistées.

Le Comité de sélection recommande la candidature de monsieur Jean Lemieux à titre de chauffeur-messager et préposé aux postes au Service des terrains et bâtiments.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 311-CX-1345 concernant l'embauche d'un chauffeur-messager et préposé aux postes au Service des terrains et bâtiments (**Jean Lemieux**), laquelle est jointe en appendice.

4.- Situation budgétaire 2007-2008 et orientations budgétaires 2008-2009

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que les opérations de préparation des budgets ont débuté pour l'année financière 2008-2009. Le document présenté en annexe de l'avis d'inscription décrit la situation budgétaire pour l'année financière en cours, soit 2007-2008, ainsi qu'un aperçu des principaux paramètres qui sont proposés en vue de la préparation du prochain budget (2008-2009), et a été préparé selon les données connues en date du 20 février 2008.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 – contre : 1 – abstention : 1) d'adopter la résolution 311-CX-1346 concernant l'avis au recteur relatif à la situation budgétaire 2007-2008 et aux orientations budgétaires 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, demande que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

Un membre, monsieur Jean-François Simard, invoquant un manque d'information, s'est abstenu de voter.

5.- Ajustement des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2008-2009

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources fait état aux membres des paramètres qui sont à la base des ajustements des loyers qui sont proposés.

En outre, elle explique que, bien que le taux d'occupation des Résidences Taché soit assez constant d'année en année, oscillant toujours au-delà de 96 %, celui des Maisons de ville est en chute libre depuis les deux dernières années. Le taux d'occupation des Maisons de ville a chuté constamment depuis l'automne 2004 passant de 95, 45 % à 31,82 % à l'automne 2007 (Automne 2004 = 95,45 %, 2005 = 88,64 %, 2006 = 71,59 %, 2007 à 31,82 %).

Les prix des loyers figurant sur la liste des logements disponibles hors campus, liste fournie par le Bureau du registraire et des services aux étudiants, varient de 360 \$ à 790 \$ par mois. La moyenne des prix se situe à environ 375 \$. Il y a donc lieu de constater qu'il y a une offre de loyer, près du campus, à prix très compétitif. La liste disponible en date du 15 janvier 2008 proposait soixante-treize (73) logements qui se comparent à l'offre en résidence proposée par l'UQO.

De plus, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources présente une comparaison du prix des résidences de l'UQO avec un certain nombre de résidences étudiantes universitaires et collégiales. Bien que les prix demandés par l'UQO soient près de la moyenne, on constate que l'UQO demande un prix supérieur pour les Maisons de ville aux prix demandés par l'UQAM qui offre des résidences similaires au centre-ville de Montréal.

En conséquence, afin d'assurer l'autofinancement des résidences, le service responsable de concert avec le Service des ressources humaines et financières recommandent d'augmenter les loyers des Résidences Taché pour 2008-2009 et de diminuer les loyers pour les Maisons de ville. Les ajustements des loyers des Résidences Tâché ont été fixés conformément au Règlement sur les critères de fixation de loyer de la Régie du logement. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources propose une hausse des loyers des Résidences Taché, 0,8 % telle que permise par la Régie du loyer pour cette année. La baisse draconienne du taux d'occupation des Maisons de ville confirme que le maximum de la fourchette d'élasticité du prix que la clientèle est prête à défrayer pour ces résidences a été dépassé. La vice-rectrice propose donc un réajustement de prix des Maisons de ville de sorte à stimuler la demande pour ces résidences en particulier.

Les taux pour la location touristique ont été fixés afin de rencontrer les exigences de l'Office du tourisme, ce volet n'étant pas couvert par la Régie du logement. À l'automne 2008, un dossier sur le sujet sera présenté au comité exécutif.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité (Pour : 6 – contre : 1) d'adopter la résolution 311-CX-1347 concernant l'ajustement des loyers des Résidences Taché et des Maisons de ville pour 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, demande que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

6.- <u>Période d'information et questions</u>

À la demande d'un membre, le recteur fait le point sur la rencontre récente qui avait lieu entre la délégation de l'UQO et les autorités de la Ville de Gatineau, pour discuter de la liste des demandes adressées à la Ville par l'Université pour la réalisation de différents projets de développement. Il précise que les demandes de l'UQO ont été reçues par le maire, les conseillers et les fonctionnaires présents et que l'Université demeure dans l'attente d'une réponse formelle de la Ville qui devrait lui être transmise au début du mois d'avril.

Il souligne en outre qu'il est déjà possible, à partir de certaines prises de positions publiques du maire et des élus municipaux, d'entrevoir la position de la Ville à l'égard de certaines demandes de l'UQO. Il rappelle, de toute manière, que l'implication de la Ville à l'égard des demandes de l'Université, le cas échéant, ne pourra se concrétiser avant le budget 2009 qui sera adopté en novembre prochain. La prochaine rencontre du comité de liaison est prévue pour le 2 mai 2008.

Des membres déplorent ce qu'ils perçoivent encore une fois comme un manque flagrant d'intérêt de la Ville face aux demandes de l'UQO et une absence de compréhension des enjeux liés au développement et au rôle de l'Université et se questionnent sur les moyens afin de remédier à cette situation. Ils dénoncent également la propension que la Ville semble avoir à commenter, « sur la place publique », le contenu des échanges des rencontres avec l'Université et l'impression d'une absence de volonté de sa part qui s'en dégage à l'égard d'une collaboration avec l'Université.

Invoquant des problèmes constants de disponibilité pour les réunions du comité exécutif qui se déroulent toujours les lundis, monsieur Jean-François Simard informe en conséquence le comité de son intention de démissionner comme membre du comité exécutif. Conformément à l'article 2.2.6 du Règlement général, il fera parvenir sa lettre de démission au secrétaire général.

Un membre se plaint du « nid de poule » que l'on retrouve au milieu de la chaussée de la voie d'accès publique qui permet d'accéder au campus Alexandre-Taché, via la rue Belleau, de même que de la nappe d'eau qui s'y retrouve fréquemment. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources explique que cette situation origine du fait que la Ville de Gatineau éprouve des problèmes avec l'égout pluvial, ce qui provoque une accumulation des eaux de surface et qu'il s'agit d'une situation qui a été maintes fois dénoncée aux autorités concernées de la Ville. Un suivi sera fait auprès des Travaux publics de la Ville.

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 17 mars 2008.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 15 h 30.

Le président d'assemblée

Le secrétaire